	Conduite à tenir en cas de déversement accidentel d'un Agent Chimique Dangereux liquide (ACD) ou d'un Agent Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique (CMR) (pour affichage)	
Référence : PR/TRANS/RISQ/CHIMIQUE/01 Version : 01	Date d'approbation pour application :	Page 1/14

TABLEAU DE VALIDATION		
REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
<u>NOM</u> : Marie Laure MOLFENTER Chargée de l'évaluation des risques professionnels, Référente DU - DRH Nicolas JAOUEN Chargé des risques professionnels et des conditions de travail - DRH <u>DATE</u> : 17 novembre 2009 <u>VISA</u> :	<u>NOM</u> : Docteur Christine BIGNEBAT Médecin du travail Docteur Christine FABIGNON-CARON Médecin du travail <u>DATE</u> : <u>VISA</u> : Validé en CHSCT le 27 janvier 2010	<u>NOM</u> : Catherine LATGER Direction des Usagers, de la Qualité, des Projets et des Risques <u>DATE</u> : <u>VISA</u> :

TABLEAU DE REVISION			
VERSION	NATURE DU CHANGEMENT	DATE	VISA

I. OBJECTIF ET DOMAINE D'APPLICATION

Objectif

Intervenir rapidement en cas de renversement accidentel de produits chimiques dangereux sur des paillasses ou au sol, en petites quantités gérables par le service.

Domaine d'application

Cette procédure décrit les modalités d'intervention face à tout déversement accidentel restreint à une certaine quantité d'un agent chimique dangereux liquide OU CMR (< à 10 litres) sans dommage immédiat aux personnes.

Les conditions d'utilisation du Trivorex® sont décrites. Ce produit permet de lutter efficacement par absorption et/ou neutralisation quelque soit la nature de l'agent chimique répandu (solution aqueuse, acide, base, solvant, huiles, hydrocarbures...) à l'exception du mercure de l'azote liquide et autres liquides cryogéniques (Liste des produits testés consultable à l'adresse suivante : http://www.prevor.com/FR/environnement/trivorex/01_produits_testes.php)

II. PERSONNES CONCERNEES

A l'exception de l'administration, tous les secteurs d'activité de l'hôpital Saint Antoine sont amenés à manipuler des agents chimiques dangereux ou CMR sous forme liquide. Cette procédure s'applique donc à l'ensemble des personnels des services de biologie, de pharmacie, des services de soins, des services techniques, logistiques et de support, des transports internes et du service de sécurité incendie.

III. DEFINITION

Agent chimique

Tout élément ou composé chimique, seul ou mélangé, tel qu'il se présente à l'état naturel ou tel qu'il est produit, utilisé ou libéré, notamment sous forme de déchet, du fait d'une activité professionnelle, qu'il soit ou non produit intentionnellement et qu'il soit ou non mis sur le marché.

Danger chimique

Propriété(s) intrinsèque(s) d'une substance ou d'une préparation présente sous forme solide, liquide ou gazeuse susceptible d'avoir un effet nuisible. Ces propriétés sont au nombre de 15: explosible, comburant, extrêmement inflammable, facilement inflammable, inflammable, irritant, nocif, sensibilisant, très toxique, toxique, corrosif, cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, écotoxique.

Agent chimique dangereux

- Tout agent chimique qui satisfait aux critères de classification des substances dangereuses définis à l'annexe VI de la directive 67/548/CEE, que cette substance soit ou non classée en vertu de ladite directive, à l'exception des substances qui satisfont seulement aux critères de classification des substances dangereuses pour l'environnement;

- tout agent chimique qui satisfait aux critères de classification des préparations dangereuses au sens de la directive 88/379/CEE, que cette préparation soit ou non classée en vertu de ladite directive, à l'exception des préparations qui satisfont seulement aux critères de classification des substances dangereuses pour l'environnement;

- tout agent chimique qui, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classification en tant que dangereux conformément aux points i) et ii), peut présenter un risque pour la sécurité et la santé des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques et de par la manière dont il est utilisé ou présent sur le lieu de travail, y compris tout agent chimique auquel est affectée une valeur limite d'exposition professionnelle.

Déchet chimique dangereux

Déchet chimique répertorié comme dangereux dans l'Annexe II du décret 2002-540 ou classé comme dangereux par le producteur conformément à l'article 3 dudit Décret.

Déversement accidentel restreint

Déversement de petites ou moyennes quantités de liquide (< 10 litres).

Agent Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Cancérogènes (C) : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

Mutagènes (M) : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Toxiques pour la reproduction (R) : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives.

Risque

La probabilité que le potentiel de nuisance soit atteint dans les conditions d'utilisation et/ou d'exposition.

Cible

Personne, environnement, bien susceptible d'être exposé à un effet nuisible et d'en percevoir les dommages.

IV. DOCUMENTS DE REFERENCE

Réglementation

- Décret no 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique
- Circulaire DRT n°12 du 24 mai 2006 relative aux règles générales de prévention du risque chimique et aux règles particulières à prendre contre les risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
- Circulaire DRT n°13 du 24 mai 2006 relative à l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, ainsi qu'à la fiche de données de sécurité (FDS)
- Code du Travail (notamment : Article R.4411-2 et suivants, R.4411-73, R.4412-1 et suivants, R. 4412-59 à R. 4412-93, R. 4412-149 à R. 4412-164, Articles D. 4152-10, D. 4153-27)

Documentations annexées

- Annexe 1 Plaquette d'utilisation du Trivorex®, PREVOR (Consultable à l'adresse suivante : <http://www.prevor.com/FR/environnement/trivorex/protocole.php>)
- Annexe 2 : FDS TRIVOREX (Consultable à l'adresse suivante : http://www.prevor.com/FR/environnement/trivorex/04_fds.php)

V. TERMINOLOGIE

ACD : Agents Chimique Dangereux

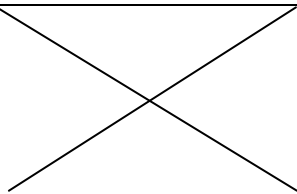
BSPP : Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

CPRPCT : Cellule Prévention des Risques Professionnels et des Conditions de Travail

EPI : Equipements de Protection Individuelle

FDS : Fiche de Données de Sécurité

VI. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Hypothèses	N°1	N°2	N°3
Quantité déversée	De 400 ml à 1,5 litre (1)	De 1,5 litres à 80 litres (1)	> Capacité de rétention du seau de 10 kg
TRIVOREX (conditionnement)	Saupoudreuse De 800 g	Seau de 10 kg	> Seau de 10 Kg
Disponibilité du TRIVOREX	Mise à disposition dans le service	Non disponible dans le service	Non disponible dans le service
Pour avoir le TRIVOREX, contacter :		CPRPCT * + Sécurité incendie **	CPRPCT + Sécurité incendie + BSPP ***

(1) : dépend de la nature de l'ACD

***** : **CPRPCT** : en journée, aux heures d'ouverture du bureau au 01.49.28 27.36

****** : **Sécurité incendie** : en journée, la nuit, le week-end et les jours fériés au poste 82130 ou 80098

******* : Intervention de la **BSPP** suite à l'appel de la sécurité incendie

DANS TOUS LES CAS
 Signaler l'incident au cadre du service qui tiendra informé
 la Référente Document Unique de l'hôpital Saint Antoine, à l'adresse
 suivante : marie-laure.molfenter@sat.aphp.fr

1- Identifier le produit déversé (étiquette fournisseur, référence). Ces caractéristiques permettent de connaître sa dangerosité, d'accéder à la FDS du fournisseur si nécessaire et de définir la filière d'élimination du résidu final.

2- Se protéger avec les Equipements de Protection Individuelle : Pour cela, utiliser le « KIT en cas de renversement accidentel » qui comprend :

✓ Combinaison à usage unique avec gants et pieds incorporés	
✓ Le demi-masque de protection respiratoire	
✓ Une paire de filtres ABEK1P3 R	
✓ Une paire de lunettes de protection	
✓ Une pelle	
✓ Du TRIVOREX	

**Le tout placé dans un sceau identifié
« KIT en cas de renversement accidentel »**

3- Ouvrir les fenêtres donnant vers l'extérieur, si possible, et fermer la porte si le local en dispose

4- Répartir le TRIVOREX de la façon suivante :

- Entourer le liquide formant une flaque avant qu'il ne se disperse,
- Puis dans un deuxième temps recouvrir le liquide,



5- Attendre la solidification du produit (agit sur les liquides, neutralisation des acides et des bases)

ATTENTION
Le résidu ainsi obtenu reste un déchet chimique solide

6- Après totale absorption du liquide, ramasser le produit dans un petit sac poubelle à l'aide de la pelle

A NE PAS OUBLIER
Si le contenant de l'agent chimique dangereux liquide, qui a été déversé, est vide ou brisé, il est également conditionné et éliminé dans le même seau



7- Oter les EPI, excepté l'appareil de protection respiratoire et la paire de filtres ainsi que les lunettes qui sont réutilisables.

Placer le reste dans le seau avec le sac poubelle contenant le produit chimique

8- Eliminer le seau selon la procédure de gestion des déchets chimiques dangereux

➡ Elimination des déchets chimiques et toxiques (DCT) (liquides et solides) : n° 108 (**cliquer sur le lien**)

9- Nettoyer la pièce le plus tôt possible

10- Déclarer l'incident via OSIRIS

➡ http://osiris.ap-hop-paris.fr/OSIRIS_V2/SAT_OSIRIS_V2.nsf
Rubrique « Signaler un évènement indésirable » (**cliquer sur le lien**)

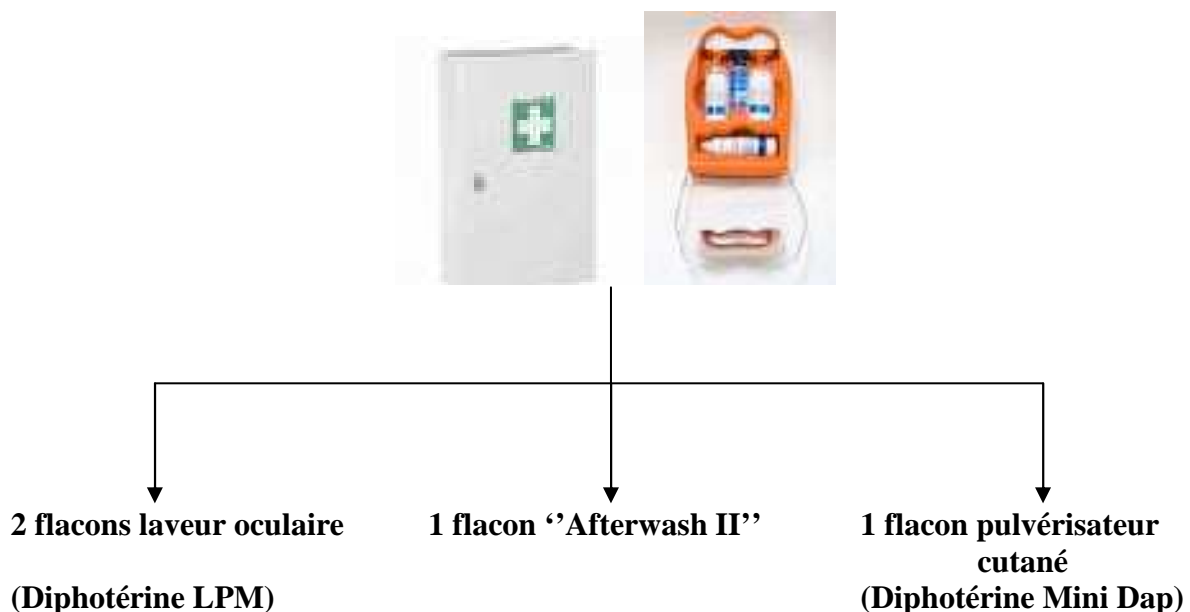
11- Les saupoudreuses seront rechargées à la CPRPCT (DRH – Foulques de Neuilly, porte 9)

**DANS TOUS LES CAS DE FIGURE ET DANS LA MESURE DU POSSIBLE
ISOLER ET AERER LA PIECE**

VII. EN CAS DE PROJECTION ACCIDENTELLE : brûlure chimique

En cas de projection cutanée ou oculaire d'un ACD (corrosif, irritant) ou d'un CMR (corrosif, irritant), un équipement de premier secours (1) à base de diphotérine* (chélateur amphotère), se référer à la procédure d'utilisation de la diphotérine, est à votre disposition dans une armoire à pharmacie.

Cet équipement se compose :



* : la diphotérine, au contraire de l'eau va stopper la pénétration du produit chimique, elle permet d'augmenter le temps d'intervention.

(1) : se référer à la procédure d'utilisation de la diphotérine

VIII. RESPONSABILITES

Le Référent Document Unique de Pôle ou de Direction s'assure de la diffusion de cette procédure à l'ensemble des services du Pôle ou de la Direction.

Les Cadres des services veillent à ce que le Trivorex® soit présent en quantité suffisante en fonction des postes de travail à risque et que les équipements nécessaires à l'élimination du déchet soient disponibles, l'ensemble devant être facilement accessibles à l'ensemble des professionnels.

Ils assurent l'information et la formation relative à la mise en oeuvre de cette procédure pour l'ensemble des professionnels de leur service.

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Plaquette d'utilisation du Trivorex®, PREVOR

Annexe 2 : FDS TRIVOREX

Annexe 1 : Plaquette d'utilisation du Trivorex®. PREVOR

HOPITAL

pourquoi faire **compliqué** lorsque l'on peut faire **simple ?**

Trivorex®
une solution
unique
pour
absorber

PREVOR
PREVOR ET SATEVA
Laboratoire de Technologie & Industrie de Haute Qualité



PREVOR

Comment utiliser

TRIVOREX® ?



10 kg 800 g

*Nouveau !
Absorbant avec
traceur pH intégré*



Porter les E.P.I. (Équipements de Protections Individuels) adaptés



Obligatoire



Obligatoire



Ventiler si nécessaire
masque conseillé

1

Entourer le liquide avec Trivorex®

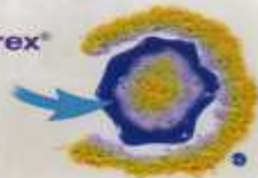
- ▶ stoppe la propagation du liquide



2

Recouvrir le liquide avec Trivorex®

- ▶ capte le produit et ses émanations



3

Observer la solidification du produit

- ▶ agit sur les liquides*

Neutralisation des acides et des bases



4

Ramasser et évacuer

- ▶ selon votre procédure de gestion des déchets.

*voir liste des produits testés



La solution d'absorption qui facilite le quotidien des services de santé.

Quelques exemples de **produits provoquant des situations critiques** (déversements, projections, casses, ...) lors de pratiques quotidiennes (soins, préparations, analyses, prélèvements, nettoyage, déconditionnement, stockage, déplacement de chariots, chute ou écoulement de container de D.A.S.R.I.A.¹, déversement accidentel de liquide corporel dans les services de soins, ...)

Services (exemples)	Produits (exemples)	Dangers ² (produits concentrés)
Services de biologie (anapath, hémato, labo de biologie, biochimie, microbiologie, cytogénétique)	Formol	Toxique, CMR ³
	Xylène	Nocif, Inflammable
	Dichlorométhane	Nocif, CMR ³
	Hexane	Nocif, Facilement Inflammable, Dangereux pour l'environnement
	Ammoniaque	Corrosif, Dangereux pour l'environnement
	Soude	Corrosif
	Phénol	Toxique, CMR ³
	Acide chlorhydrique	Corrosif
	Acide sulfurique	Corrosif
	Acide nitrique	Corrosif, Comburant
	Eaux et extraits de Javel	Corrosif, Dangereux pour l'environnement
	Pharmacie	Pyridine
Chromates et dichromates de sodium et de potassium		Comburant, Très Toxique, CMR ³
Oncologie	Colorant Papanicolaou	Dangereux pour l'environnement, Toxique, Facilement Inflammable
Services techniques	Hématoxyline de Harris	Irritant
Services de soins	Lugol	Dangereux pour l'environnement
	Cristal violet	Toxique, CMR ³ , Inflammable, Dangereux pour l'environnement
Balnéothérapie	Bleu lactophénol	Toxique, Corrosif, CMR ³
Services d'urgences (SAMU, SMUR, ambulances)	MIF	Nocif, CMR ³
	Sulfate d'argent dans l'acide sulfurique	Corrosif
	Cisplatine	Corrosif, Toxique, CMR ³
	Peroxyde d'hydrogène	Corrosif, Comburant
	Acide peroacétique	Corrosif, Comburant, Dangereux pour l'environnement
	D.A.S.R.I.A. ¹ , sécrétions humaines (sang, urines, sécrétions digestives, ...)	Infectieux


1 D.A.S.R.I.A. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés.

2 Dangers : Pictogrammes



3 C.M.R. : Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques.

Annexe 2 : FDS TRIVOREX


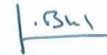
	Fiche de Données de Sécurité TRIVOREX®	Approbateur : <i>L. Blouin</i>	BULLETIN
Mis en place le : 10.10.2003	Référence : FDSTRIVO	Modifié le : 31.10.08	N° page : 1/4 Actualisation : 6

Norme NF ISO 11014-1



Conforme à la directive européenne 1907/2006/CE*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT										
1.1. Désignation commerciale : 1.2. Types d'utilisation : 1.3. Fournisseur et fabricant :* 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :* ORFILA :	<p style="text-align: center;">TRIVOREX®</p> <p>Absorption et neutralisation lors de déversements accidentels de produits chimiques</p> <p>PREVOR Moulin de Verville BP1 F-95760 VALMONDOIS - FRANCE Téléphone : +33(0)1 30347676 Fax : +33(0)1 30347670 fds@prevor.com</p> <p>+33(0)1 30347676 (heures ouvrables) Tél : +33(0)1 45425959</p>									
2. IDENTIFICATION DES DANGERS*										
2.1. Principaux dangers : 2.2. Dangers physiques et chimiques :	<p>Préparation non dangereuse selon la D. 1999/45/CE Aucun risque spécifique.</p> <p>Ce produit est un absorbant de produit chimique, non dangereux. Lors de son utilisation, porter un équipement de protection approprié au produit absorbé. Prévoir d'aérer. Sur les oxydants forts en contenants confinés, diluer avec de l'eau pour éviter tout dégagement de chaleur. Dégagement de CO₂ lors de l'utilisation sur un acide.</p>									
3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS										
3.1. Préparation :	Aucun composant apportant un danger									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>N°CAS</th> <th>% p/p</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Polymères absorbants</td> <td>Propriétaire</td> <td>10-30%</td> </tr> <tr> <td>Agents neutralisants</td> <td>Propriétaire</td> <td>70-90%</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	N°CAS	% p/p	Polymères absorbants	Propriétaire	10-30%	Agents neutralisants	Propriétaire	70-90%
Nom	N°CAS	% p/p								
Polymères absorbants	Propriétaire	10-30%								
Agents neutralisants	Propriétaire	70-90%								
3.2. Impuretés :	Aucune impureté apportant un danger.									
4. PREMIERS SECOURS*										
4.1. Inhalation : 4.2. Contact avec les yeux : 4.3. Contact avec la peau : 4.4. Ingestion : 4.5. Protections des sauveteurs : A l'utilisation de Trivorex® sur un déversement chimique :	<p>Si nécessaire, faire moucher, pour enlever les particules des voies respiratoires, ne pas humidifier la poudre (gonflement important).</p> <p>Lavage primaire avec la Diphotérine® ou à défaut, laver abondamment à l'eau.</p> <p>Sans danger particulier</p> <p>Ce n'est pas la voie principale d'exposition. Trivorex® a été testé non toxique. En cas de troubles, consulter un médecin.</p> <p>En cas de formation de nuage de poussière, porter un masque anti poussière (cf. rubrique 8).</p> <p>Porter un équipement de protection approprié au type de produit chimique déversé. En cas de contact oculaire ou cutané, utiliser la Diphotérine® ou à défaut, laver abondamment à l'eau.</p>									
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*										
5.1. Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse.									
5.1. Moyens d'extinction inappropriés :	Aucun									
Référence modèle : 1BModel	Mis en place le : 23/01/2002									
	Modifié le : Actualisation : 0									


* : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	Fiche de Données de Sécurité TRIVOREX®	Approbateur :	BULLETIN									
			N° page : 2/4									
Mis en place le : 10.10.2003	Référence : FDSTRIVO	Modifié le : 31.10.08	Actualisation : 6									
5.3. Décomposition thermique en produits toxiques :		monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azotes ou de carbone, vapeurs organiques.										
5.4. Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :		En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.										
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL*												
6.1. Précautions individuelles :		Eviter le contact avec les yeux. Eviter l'inhalation de poussières.										
6.2. Précautions pour la prévention de l'environnement :		Eviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols)										
6.3 Méthodes de nettoyage :		Aérer les lieux en cas de formation de nuages de poussière. Récupérer le produit en totalité.										
7. MANIPULATION ET STOCKAGE												
7.1. Manipulation		Respecter les mesures d'hygiène (ne pas manger, boire) lors de la manipulation. Eviter les rejets dans l'environnement, bien que ce produit ait été montré non toxique pour l'environnement (cf. rub. 12). Eviter la formation de nuages de poussière pour éviter l'inhalation.										
7.2. Stockage :		Très peu sensible aux étincelles électrostatiques (E.M.I.>500mJ).										
Mesures techniques/ Conditions de stockage		Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Stocker à l'abri de l'humidité et de la lumière.										
Matériaux d'emballage :		Sacs en papier doublés de polyéthylène, seaux ou saupoudreuses en polypropylène.										
7.3. A l'utilisation de Trivorex® sur un déversement chimique :		Utiliser en milieu aéré ou ventilé si nécessaire.										
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE*												
8.1. Valeurs limites d'exposition :		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>N°CAS</th> <th>VLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Polymères absorbants</td> <td>Propriétaire</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td>Agents neutralisants</td> <td>Propriétaire</td> <td>Aucune</td> </tr> </tbody> </table>		Nom	N°CAS	VLE	Polymères absorbants	Propriétaire	Aucune	Agents neutralisants	Propriétaire	Aucune
Nom	N°CAS	VLE										
Polymères absorbants	Propriétaire	Aucune										
Agents neutralisants	Propriétaire	Aucune										
8.2. Contrôle de l'exposition :												
Equipement de protection individuelle :												
Protection respiratoire:		Aucune Aération des locaux ou masque adapté P1 si formation de nuages de poussière.										
Protection des mains :		Gants de protection lors de manipulations fréquentes ou prolongées.										
Protection des yeux :		Lunettes de sécurité si formation de nuages de poussière.										
Protection de la peau et du corps :		Aucune										
Mesures d'hygiène spécifiques :		Eviter le contact avec les yeux.										
A l'utilisation de Trivorex® sur un déversement chimique :		Porter un équipement de protection approprié au type de produit chimique déversé. Porter des bottes de protection chimique, lors de gros épandages chimiques.										
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES*												
Etat physique (20°C) :		solide (granulés fins) blanc-orangé										
Odeur :		légèrement orangée										
Seuil olfactif :		Non déterminé										
Point de fusion / point de congélation :		Non applicable										
Point d'ébullition :		Non applicable										
Point éclair :		Non applicable										
Référence modèle : 1BModel	Mis en place le : 23/01/2002	Modifié le :	Actualisation : 0									

* : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	Fiche de Données de Sécurité TRIVOREX®	Approbateur :	BULLETIN
			N° page : 3/4
Mis en place le : 10.10.2003	Référence : FDSTRIVO	Modifié le : 31.10.08	Actualisation : 6
<p>Inflammabilité : Non déterminée Température d'auto-inflammation : Non déterminée Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Non déterminées Masse volumique apparente : 0.775 g/cm³ pH : 7,1 (à 100g/L à 20°C) Tension de vapeur : Non déterminée Densité : 0.82 – 0.92 g/cm³ Hydrosolubilité : Absorbe l'eau Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable Autres données : Granulométrie : d(0.5) : moyenne à 238,7µm valeur maximale à 1000µm PCS en MJ/kg : TRIVOREX® : 9.09 Résidu acide : 5.73 Résidu basique : 5.86 Résidu oxydant : 3.67 Résidu réducteur : 10.27 Résidu huileux : 21.51 Le résidu est le mélange du produit chimique absorbé et inerté par TRIVOREX®. E.M.I. (Energie Minimale d'Inflammation) : >500 mJ</p>			
10. STABILITE ET REACTIVITE*			
<p>10.1. Conditions à éviter : Stocker à l'abri de l'humidité, de la lumière, de la chaleur et des sources d'ignition (cf. rubrique 7). 10.2. Matières à éviter : Aucune 10.3. Produits de décomposition dangereux : Décomposition thermique à partir de 100 °C : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azotes et de carbone, vapeurs organiques. 10.4. Autres données : Le produit gonfle en présence de liquides. Présence d'additifs anti-oxydants. En utilisation avec des acides ou des bases concentrés, possibilité de réaction exothermique (<80°C) et de dégagement de dioxyde de carbone (CO₂) en présence d'acides. VME (CO₂) = 9000mg/m³</p>			
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
<p>11.1. ingestion : DL₅₀ (rat) > 2000 mg/Kg 11.2. Effets locaux (tests sur le lapin) : Contact avec la peau non irritant pour : (Test réalisés au CERB) TRIVOREX® résidu basique résidu acide résidu oxydant Contact avec les yeux non irritant pour : TRIVOREX® résidu basique résidu acide irritant pour résidu oxydant Le résidu est le mélange du produit chimique absorbé et inerté par TRIVOREX® : résidu acide : TRIVOREX® + acide chlorhydrique résidu basique : TRIVOREX® + soude résidu oxydant : TRIVOREX® + acide chromique</p>			
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES			
<p>12.1. Ecotoxicité : sur <i>Eisenia fetida</i> : (Tests réalisés par SGS) 0.01% < CL₅₀ 14 jours < 0.1% résidu acide 0.01% < CL₅₀ 14 jours < 0.1% résidu basique 0.01% < CL₅₀ 14 jours < 0.1% résidu oxydant</p>			
Référence modèle : 1BModel	Mis en place le : 23/01/2002	Modifié le :	Actualisation : 0

* : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	Fiche de Données de Sécurité TRIVOREX®	Approbateur :	BULLETIN
		<i>J. B. W.</i>	N° page : 4/4
Mis en place le : 10.10.2003	Référence : FDSTRIVO	Modifié le : 31.10.08	Actualisation : 6
12.2. Microtoxicité :	sur <i>Photobacterium phosphoreum</i> : (Tests réalisés par SGS) CE ₅₀ 15 min à 36.6%, résidu acide CE ₅₀ 15 min > 75%, résidu basique CE ₅₀ . 15 min à 24.3%, résidu oxydant		
12.3. Toxicité aquatique	sur <i>Daphnia Magna</i> : (Tests réalisés par SGS) CE ₅₀ 24 h à 45.4%, résidu acide CE ₅₀ 24h à 33.5%, résidu basique CE ₅₀ .24 h à 17.8%, résidu oxydant		
	sur <i>Selenastrum capricornutum</i> : (Tests réalisés par SGS) CE ₅₀ 72 h à 11.2%, résidu acide CE ₅₀ 72h à 16.7%, résidu basique CE ₅₀ .72 h à 2.0%, résidu oxydant		
Ces 3 résidus ne présentent pas d'effet néfaste connu sur les micro-organismes testés, selon " FDS, Fiches de Données de Sécurité pour les produits chimiques dangereux ", édition AFNOR.			
Le résidu est le mélange du produit chimique absorbé et inerté par TRIVOREX® résidu acide : TRIVOREX® + acide chlorhydrique résidu basique : TRIVOREX® + soude résidu oxydant : TRIVOREX® + peroxyde d'hydrogène			
12.4 Biodégradabilité :	Facilement biodégradable (81.6% après 28 jours, Test réalisés par SGS)		
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION			
Elimination du produit :	Faire incinérer selon la législation en vigueur.		
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
RID/ADR :	non réglementé		
IMDG :	non réglementé		
IATA :	non réglementé		
Autres dispositions réglementaires :			
RTDM R/F :	non réglementé		
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES*			
Produit classé non dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses 1999/45/CE. Référence réglementaire : Règlement REACH 1907/2006/CE.			
16. AUTRES INFORMATIONS			
Utilisations recommandées :	Absorbant et neutralisant lors de déversements accidentels de produits chimiques.		
Recommandations avant utilisation :	1- Placer TRIVOREX® à proximité des risques 2- Lire le mode d'emploi 3- Penser à aérer la pièce si nécessaire 4- Utiliser TRIVOREX® le plus rapidement possible		
Mode d'emploi :	1- Saupoudrez TRIVOREX® autour de la flaque puis à l'intérieur 2- Laisser agir – neutralisation /absorption – (rajouter de l'eau si produit anhydre) 3- Ramasser le résidu solidifié		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.

Référence modèle : 1BModel	Mis en place le : 23/01/2002	Modifié le :	Actualisation : 0
----------------------------	------------------------------	--------------	-------------------

* : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.